



ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON



Aménagement de la rue Baron Geoffroy

Réunion du

25

JUIN

2024

ORDRE DU JOUR



1. CONTEXTE

2. ENJEUX

3. ESQUISSE DU PROJET



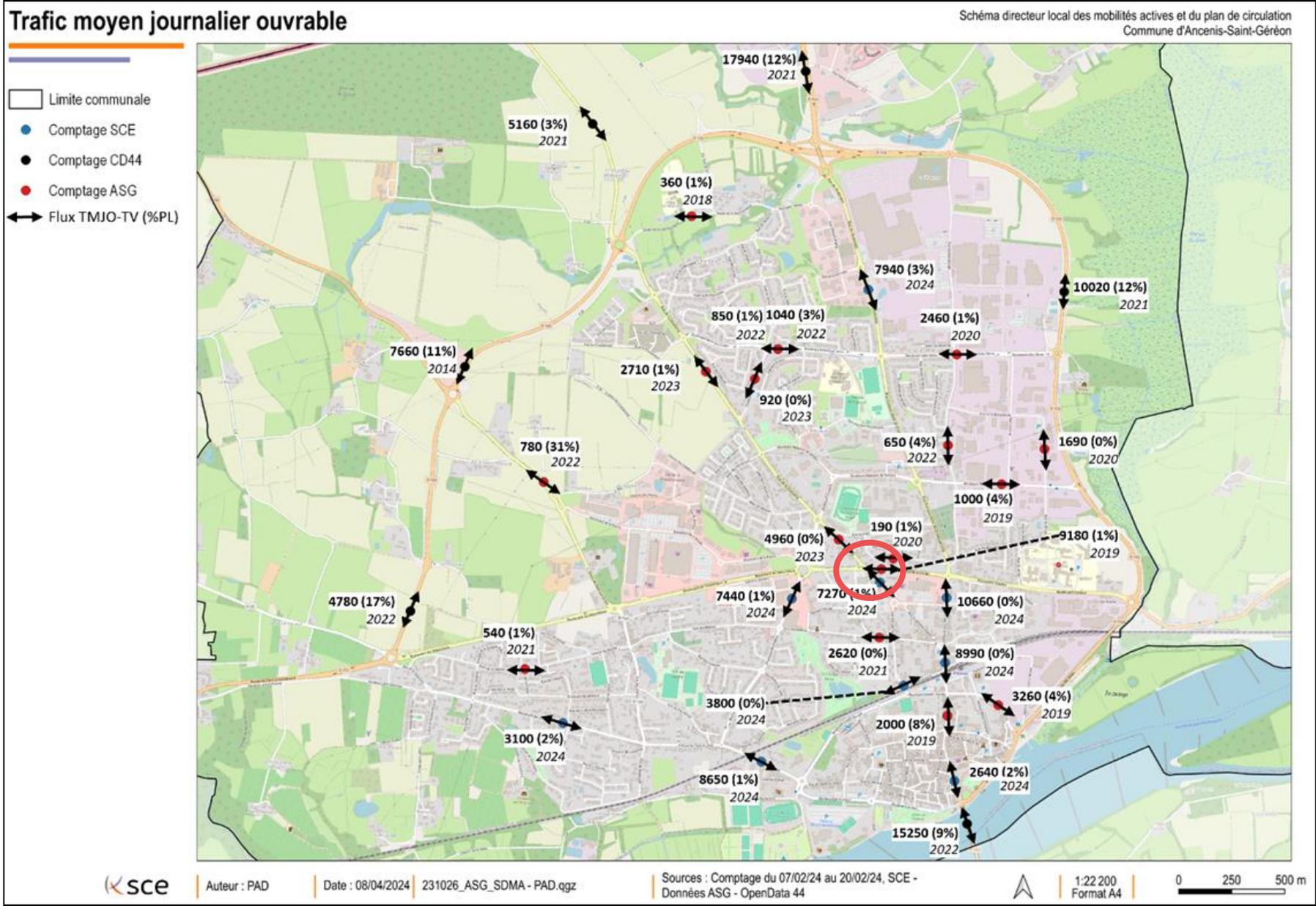
Contexte



Situation du projet

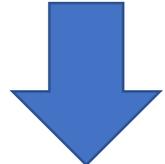


Le trafic motorisé



Trafic journalier relevé en 2024 :

7 270 véhicules/ jour sur l'ensemble des 2 sens
Dont 1% de Poids Lourds



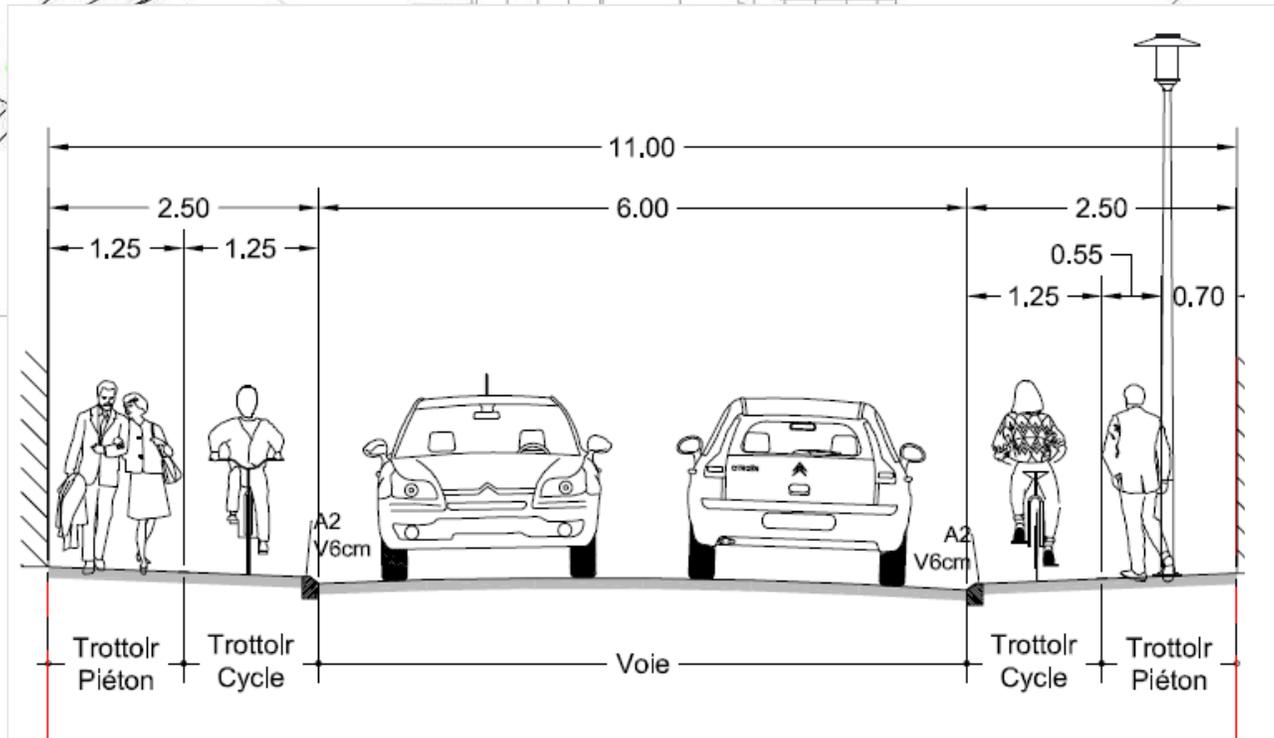
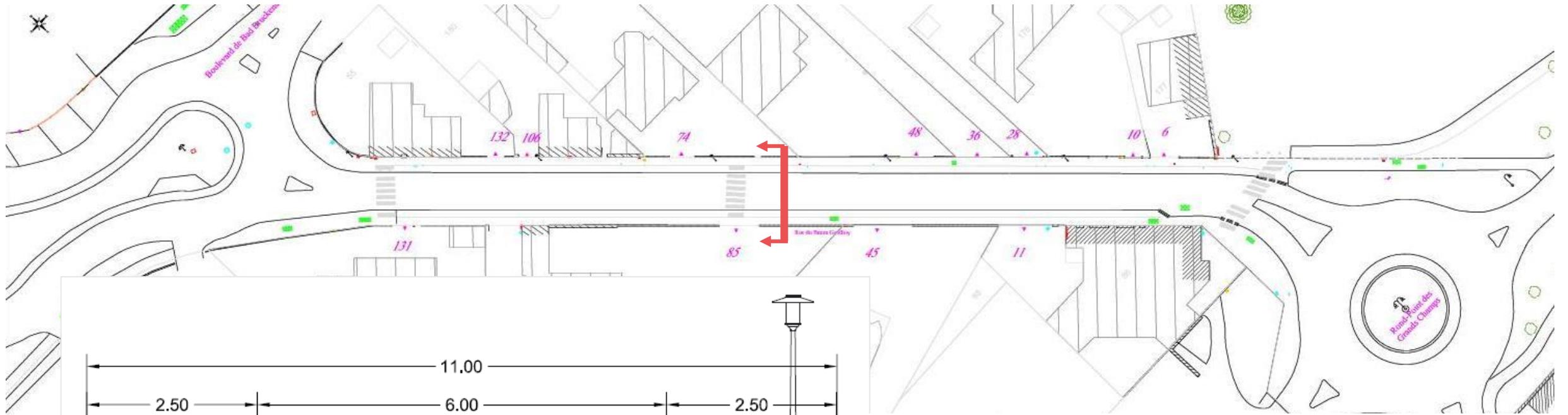
Un trafic motorisé élevé

Une vitesse pratiquée V85 de l'ordre de 36 km/h



Une vitesse modérée

La configuration actuelle



Un aménagement **peu satisfaisant** pour les piétons et les vélos.

Un ralentisseur **dégradé** pour les véhicules motorisés

Une chaussée en **mauvais état**

Une largeur d'espace public disponible **faible**

Enjeux du projet



Enjeux du projet



Sécuriser la circulation des piétons et les vélos



Maintenir la circulation des véhicules motorisés à double sens avec des vitesses modérées



Assurer la continuité des aménagements avec le bd Bad Bruckenau et les aménagements existants



Esquisses



Les recommandations

Les bandes cyclables

- Largeurs préconisées :
 - 1,5 m hors marquage (T3-5U)
 - 1m minimum très ponctuellement
 - 2 m maxi (attention stationnement sauvage)
- Surlargeur préconisée de 0,5m si stationnement latéral
- Nécessité de maîtriser le stationnement
- Arrêté de police obligatoire



Figurine encadrée



C113



B22a



Les recommandations

Les pistes cyclables

Au niveau du trottoir

- Largeur préconisée 1,5m (1sens),
- Dégager un cheminement piéton 1,40 m hors obstacles,
- Séparation obligatoire (marquage éventuel : ligne continue 3u soit 9 cm)
- Cheminement piéton côté habitation,
- Possibilité revêtements différents,
- Arrêté de police,
- Panneaux : C113 recommandé.



C113



Figurine
encadrée



Les recommandations

Les pistes cyclables

- Convient pour de longues sections et peu d'accès riverains
- Séparateur infranchissable
- Largeur :
 - ▶ 2 m à 2,5 m (unidirectionnelles)
 - ▶ 2,5 m à 3 m (bidirectionnelles)
- Transformer piste en bande à l'approche des carrefours
- Arrêté de police



Figurine encadrée



C113



B22a



CADRE REGLEMENTAIRE pour assurer la sécurité des plus vulnérables

Le CEREMA recommande de séparer les vélos du trafic motorisé en fonction :

- du trafic motorisé,
- de la vitesse réellement pratiquée par les automobilistes
- du trafic cycliste

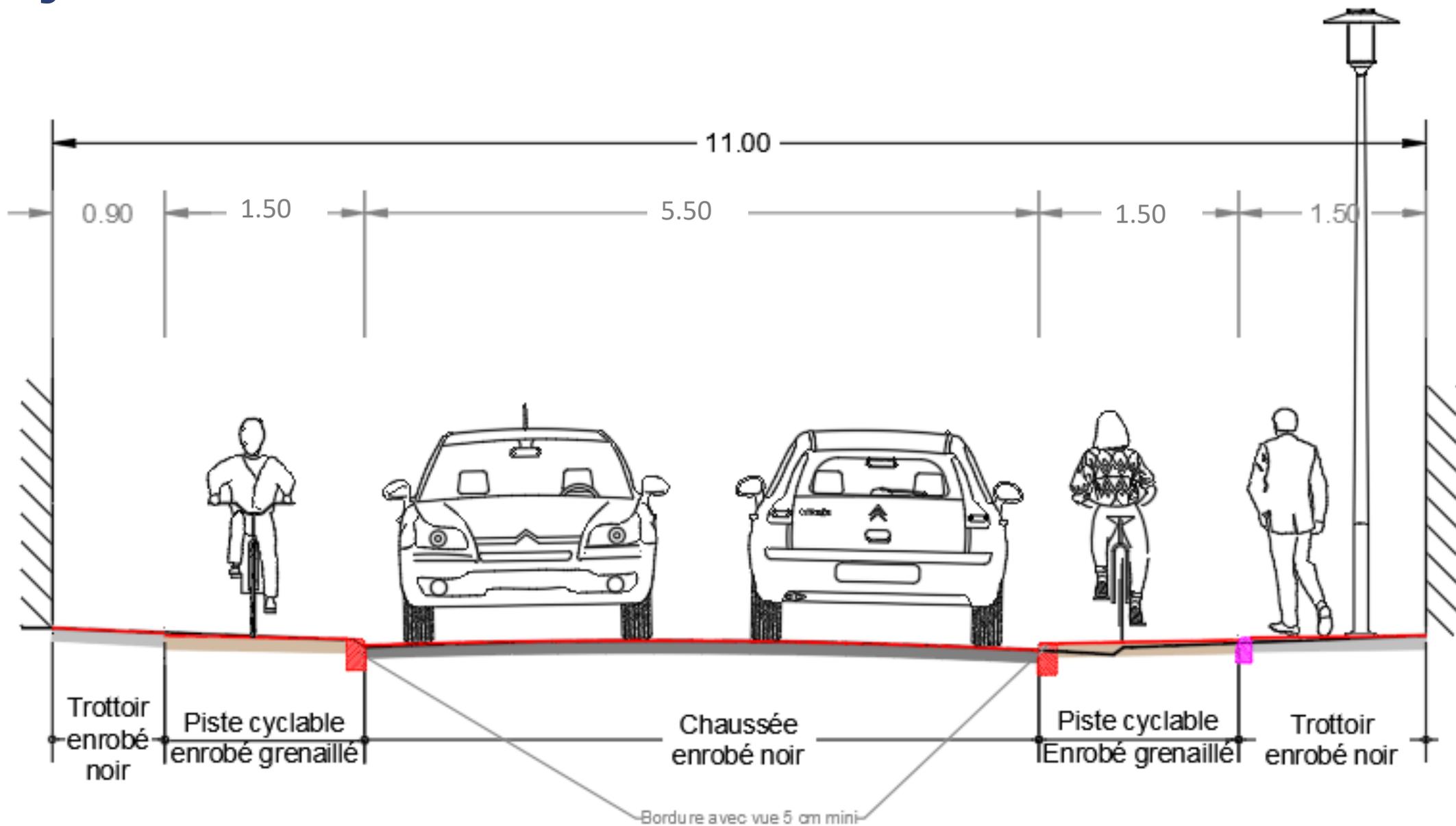


Les recommandations

SÉPARATION OU MIXITÉ ?

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 A 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		Piste cyclable
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		
	1500 A 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 A 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			

Le projet



Séparer les usages piétons et vélos

- Différencier les couleurs de revêtement
- Séparer les pistes et trottoirs avec un relief

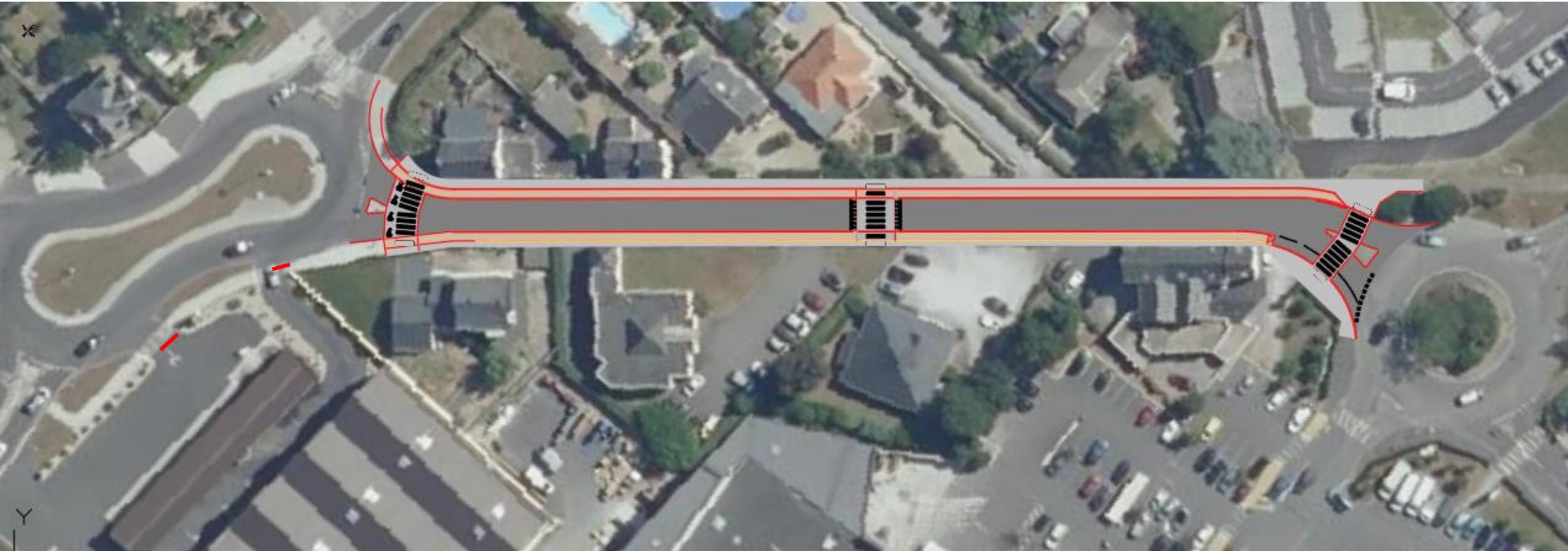


Séparer les usages vélos et voitures

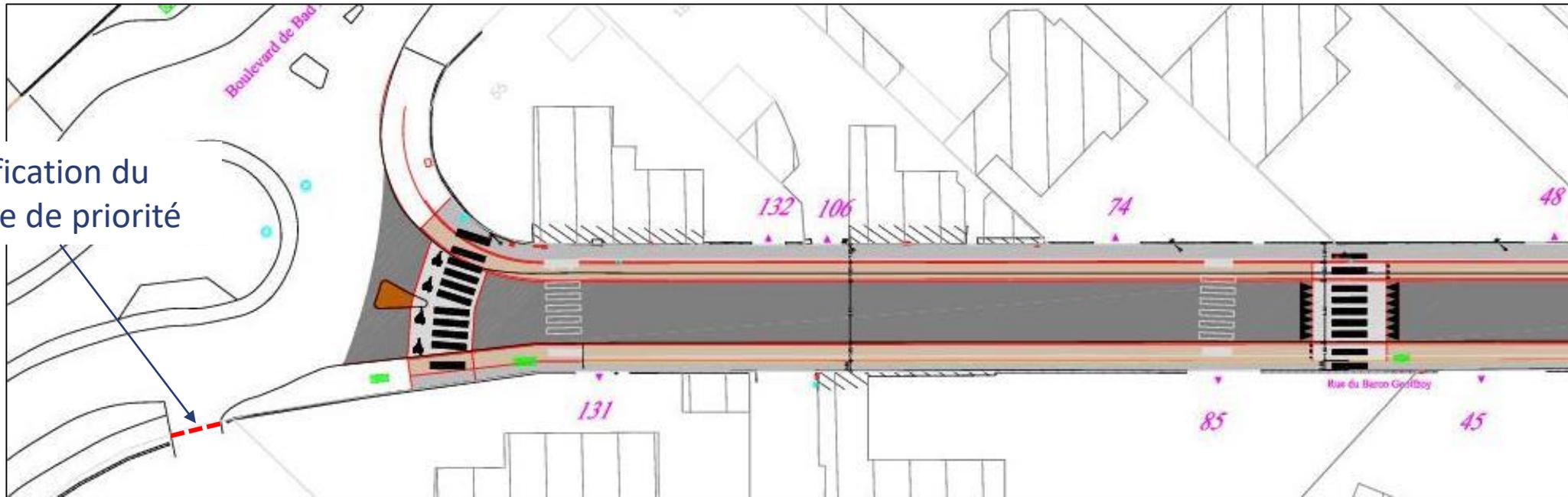
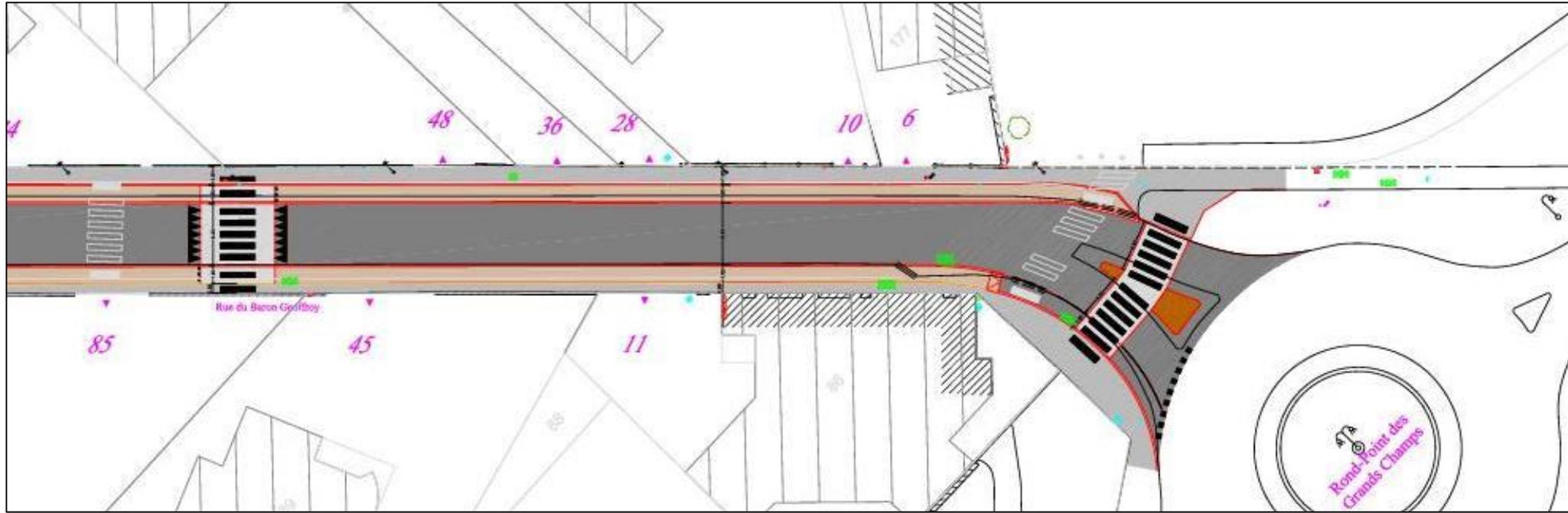
- Différencier les couleurs de revêtement



La vue globale



Focus aux carrefours



Modification du régime de priorité

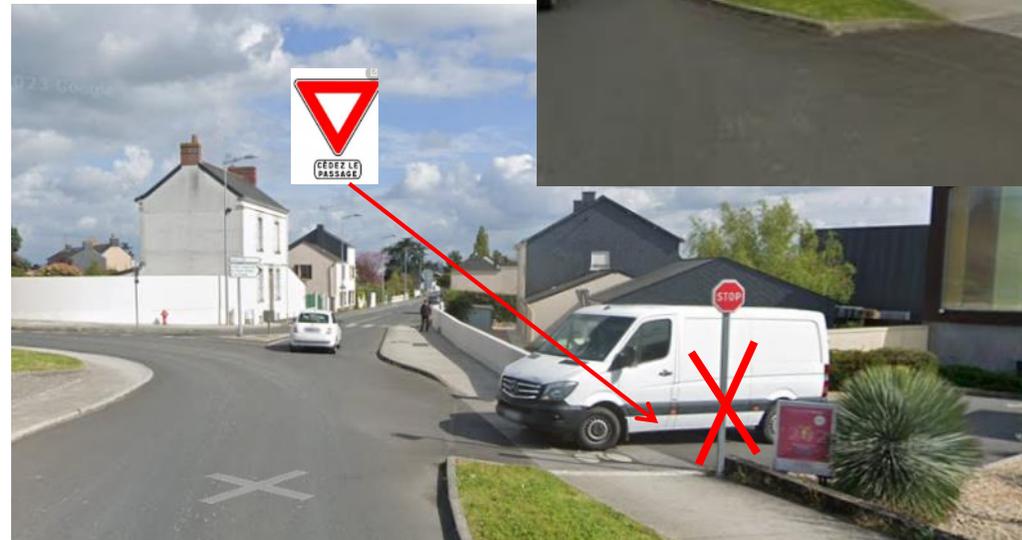


Zoom accès station essence

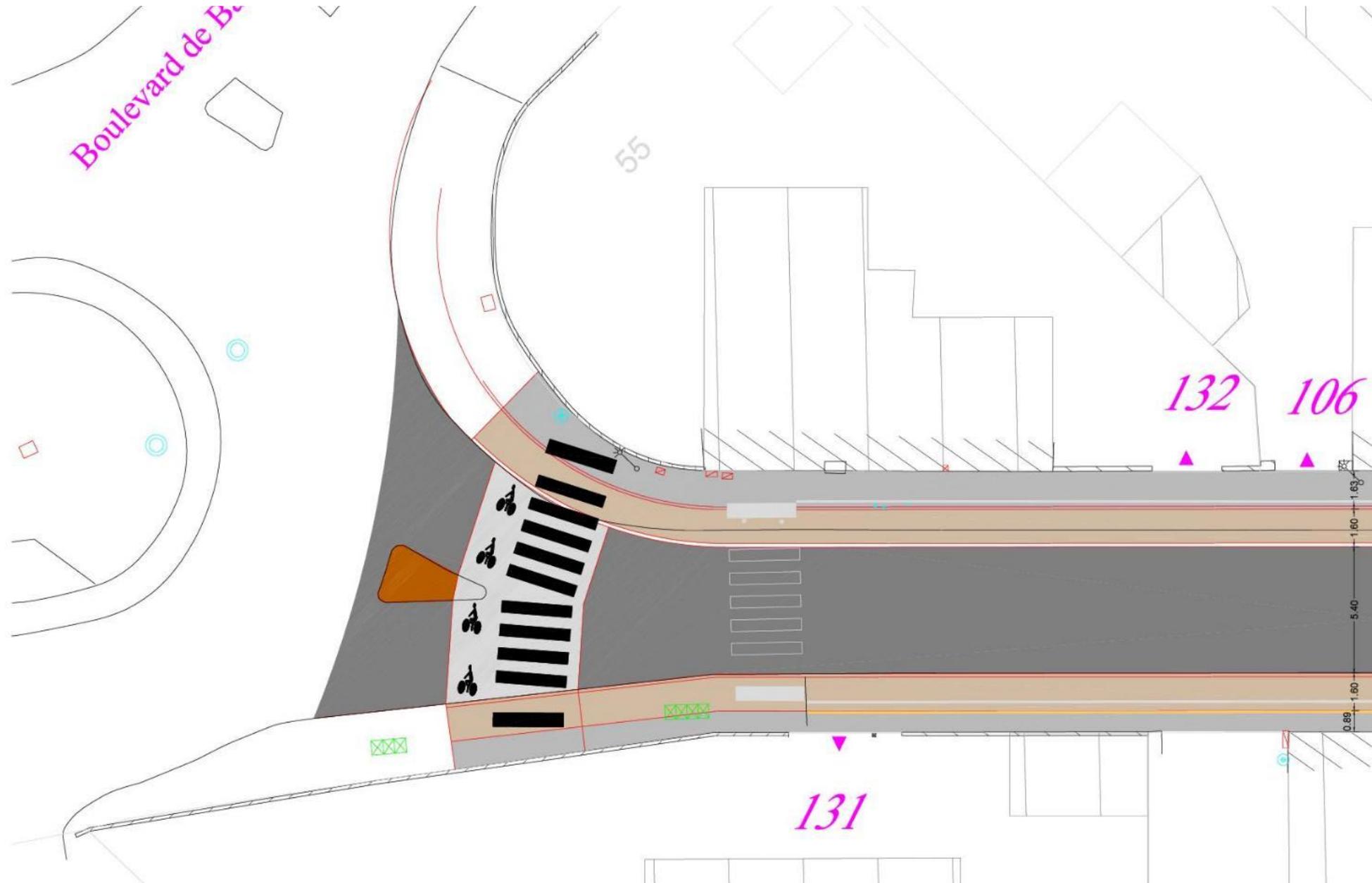
Modification du régime de priorité : les circulations vélos sont prioritaires devant les accès privés

Suppression du stop pour les cyclistes circulant sur le domaine public

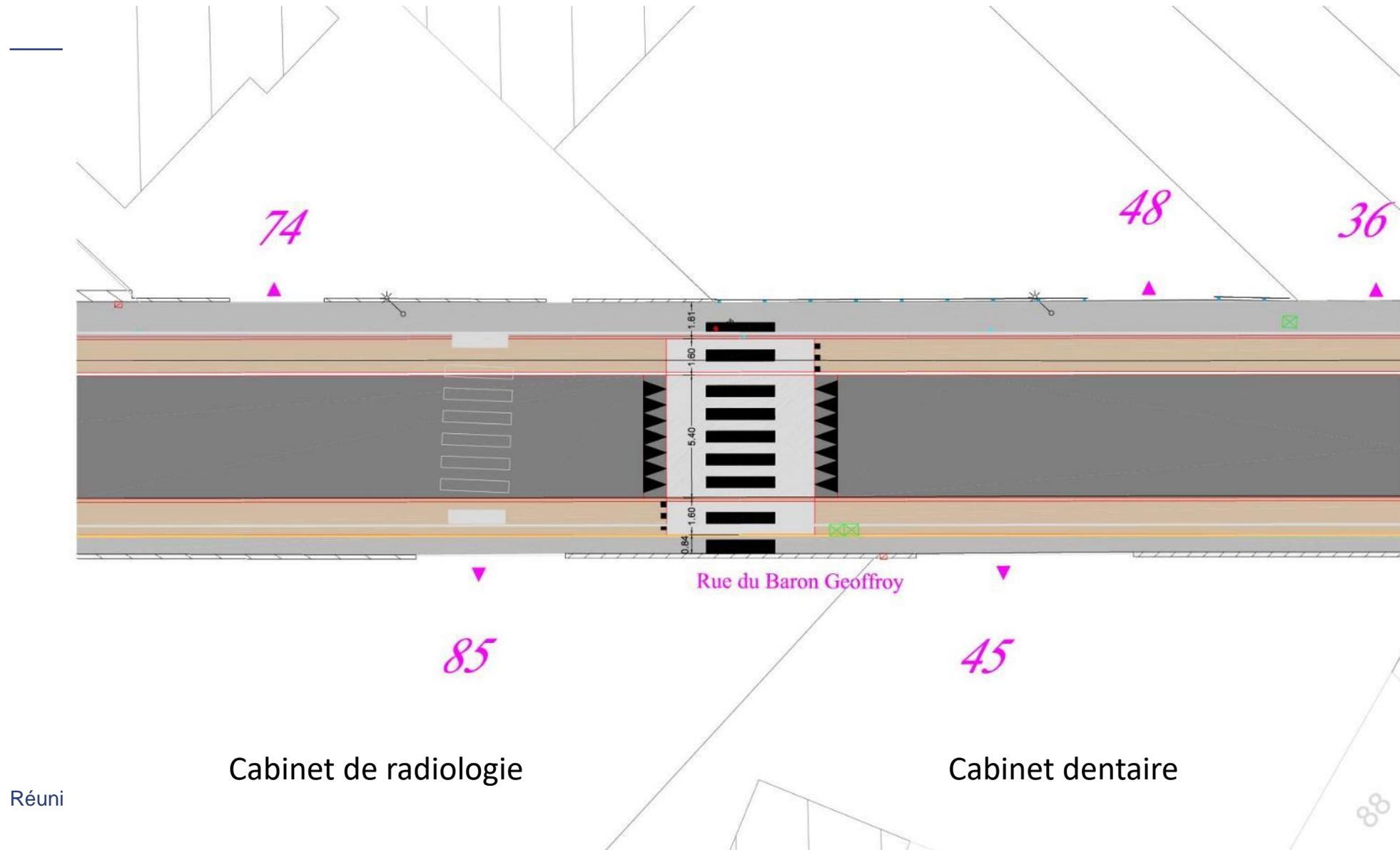
Mise en place d'un cédez-le-passage pour les véhicules sortant de la voie privée (station essence)



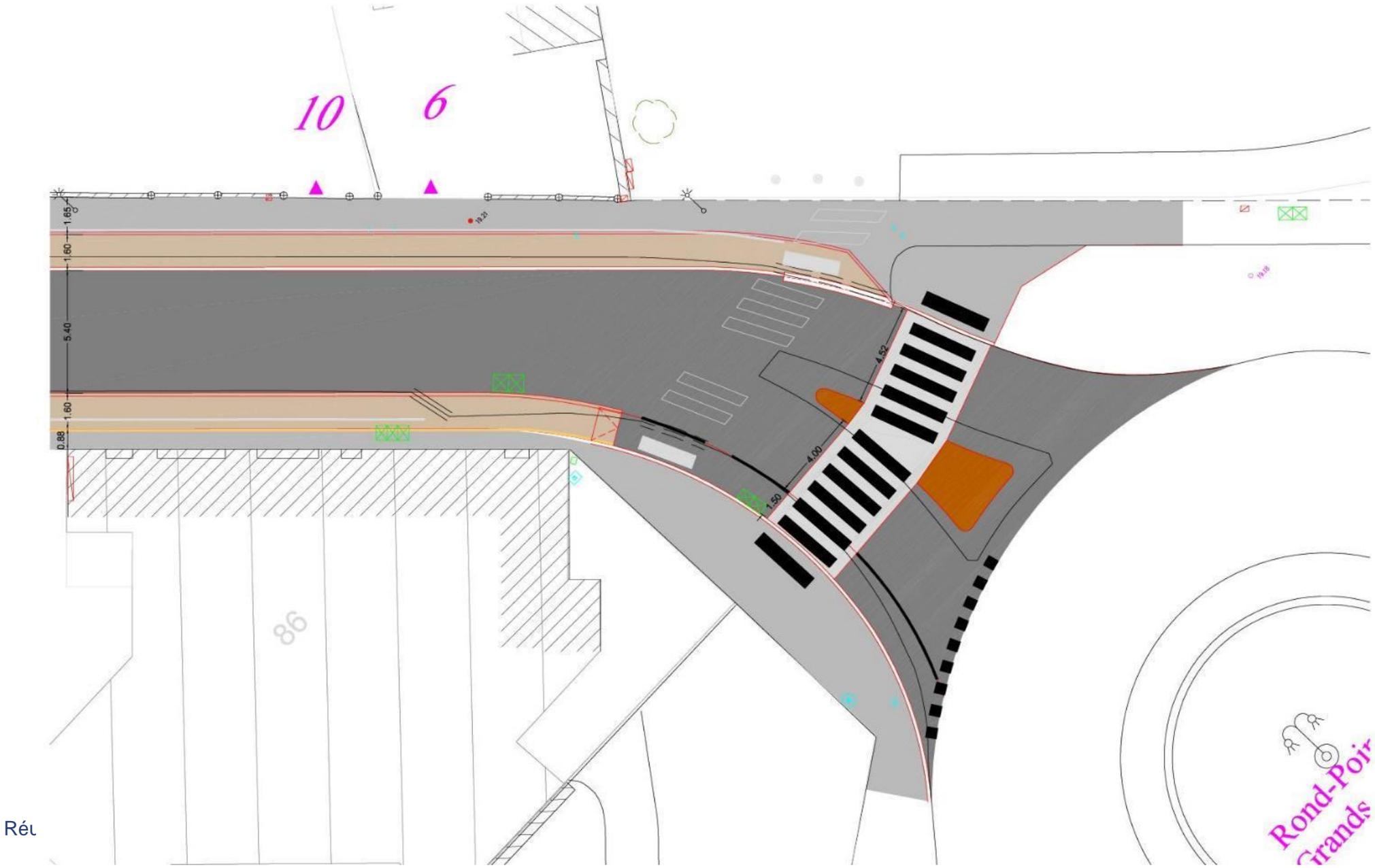
Zoom Giratoire Bad Bruckenau



Zoom traversée piétonne



Zoom giratoire des Grands Champs



Rond-Poir
Grands



Planning pressenti

Avril 2023 – Mai 2024

Juin – septembre 2024

Octobre – novembre 2024

Phase 1
Diagnostic – Etat des lieux

Phase 2
Investigations complémentaires
Esquisse

Phase 3
Travaux

Evaluation



ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON